



PORTRAIT DE TERRITOIRE

Rhin Supérieur

(France - Allemagne - Suisse)

COMPARAISON DES CONDITIONS CADRES

Un différentiel de conditions cadres dans le Rhin Supérieur est observable entre la France et l'Allemagne, essentiellement en matière de fiscalité des entreprises. Les cotisations patronales sont environ deux fois plus élevées côté français et sont largement considérées par les entrepreneurs badois comme un obstacle à l'implantation en Alsace²⁴. L'impôt sur les sociétés s'élève à 33 % en France, contre 15 % depuis 2008 en Allemagne, où un mouvement de forte réduction et de simplification du

taux des prélèvements a été initié en 2000. Néanmoins, ces divergences avec la France peuvent être relativisées du fait de l'existence de la taxe sur les activités industrielles et commerciales (*Gewerbesteuer*), proche également des 15 % et qui s'ajoute à l'impôt sur les sociétés. Le niveau effectif de fiscalisation des bénéfices des sociétés, s'il demeure plus élevé d'environ 4 points en France, est ainsi relativement proche dans les deux pays. Le coût salarial reste quant à lui comparable de part et d'autre du Rhin²⁵. Les divergences sont en revanche nettement plus marquées avec la Suisse²⁶.

²⁴ Source : Étude Ernst & Young, *Dynamique entrepreneuriale dans le Rhin Supérieur*, novembre 2012.

²⁵ Source : Rapport de la Cour des Comptes, *Les prélèvements fiscaux et sociaux en France et en Allemagne*, mars 2011.

²⁶ Voir le portrait de territoire de la frontière France-Suisse page 27.